

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
COURS DE LA RÉPUBLIQUE – RUE PABLO NERUDA
ET PLACE SALVADOR ALLENDE
À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU JEUDI 14 JUILLET 2022**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,
Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,
Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,
Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,
Vu l'arrêté n° 2022-698 du 16 juin 2022, réglementant la circulation et le stationnement sur le parking du Square Marcelin Albert et diverses artères autour dudit parking, à l'occasion de la Fête Nationale du Jeudi 14 juillet 2022,
Vu l'arrêté n° 2022-727 du 29 juin 2022 portant sur l'organisation d'un spectacle pyrotechnique pour cette occasion,

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, compte tenu du spectacle pyrotechnique, à l'occasion de la Fête Nationale du jeudi 14 juillet 2022,
Considérant qu'il y a lieu de compléter l'arrêté municipal n° 2022-698 pour réglementer également la circulation et le stationnement sur le cours de la République, la rue Pablo Neruda et la place Salvador Allende, pendant ces festivités,

ARRÊTE**Article 1 :**

L'article 1 de l'arrêté municipal n° 2022-698 du 16 juin 2022 est complété comme suit :

La circulation et le stationnement des véhicules seront également interdits sur le cours de la République, la rue Pablo Neruda et la place Salvador Allende, de 18h30 jusqu'à la fin des festivités.

Article 2 :

Une signalisation adéquate de nature à prévenir les usagers des déviations nécessaires et de tous risques de danger sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 4 juillet 2022

*Pour le Maire empêché,
Le premier-adjoint par délégation
Jean-Paul PUJOL*

